



Guide de l'élève 2025-2026

MOT DE LA DIRECTION

Chers élèves, chers parents,

L'équipe-école est heureuse de vous accueillir. Que vous soyez nouvellement inscrits ou en poursuite de votre formation, cette rentrée sera synonyme de nouveaux défis à relever pour chacun d'entre vous. La recette du succès réside en l'engagement de nos élèves, leur assiduité et leur participation pleine et entière.

Nous espérons que ce guide sera un outil vous préparant à une rentrée organisée avec le souci de vous repérer aisément. Il est essentiel pour nous que votre parcours se fasse en harmonie.

Retenez que le personnel rassemble toutes leurs forces pour favoriser le bien-être et la réussite de nos élèves. Nous avons hâtes de vous retrouver.

Bonne année scolaire à tous !

*Nathalie Huchette,
Directrice de l'école*

ENCADREMENT

NIVEAUX	SECRETARIAT	DIRECTION
1 ^{re} et 2 ^e secondaire	esol.secr-12@cssp.gouv.qc.ca	Poste 5312
	Poste 5316	Poste 5417
3 ^e secondaires, classes EHDA	esol.secr-3@cssp.gouv.qc.ca	Poste 5318
	Poste 5299	
4 ^e et 5 ^e secondaire	esol.secr-45@cssp.gouv.qc.ca	Poste 5297
	Poste 5305	
Gestionnaire d'établissement	esol.finances@cssp.gouv.qc.ca	Poste 17421
	Poste 5259	
	esol.facturation@cssp.gouv.qc.ca	
	Poste 5261	
Direction d'école	esol@cssp.gouv.qc.ca	Poste 2174
	Poste 5253	
Réception	esol.reception@cssp.gouv.qc.ca	Poste 0174

GRILLE-HORAIRE

Jeudi 28 août 2025 dès 9h15 : Rentrée privilégiée d'accueil pour les élèves de la 1^{re} secondaire

Mardi 2 septembre 2025 dès 9h15 : Pour les élèves de 2^e à 5^e secondaire

Mercredi 3 septembre 2025 dès 9h15 : Début des cours pour tous HOURRA !

1 ^{re} et 2 ^e secondaire (1 ^{er} cycle)		3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire (2 ^e cycle)	
09:15 – 10:30	1 ^{er} cours	09:15 – 10:30	1 ^{er} cours
10:30 – 10:45	Pause	10:30 – 11:00	Pause
10:45 – 12:00	2 ^e cours	11:00 – 12:15	2 ^e cours
12:00 – 13:15	Dîner	12:15 – 13:15	Dîner
13:15 – 14:30	3 ^e cours	13:15 – 14:30	3 ^e cours
14:30 – 14:45	Pause	14:30 – 14:45	Pause
14:45 – 16:00	4 ^e cours	14:45 – 16:00	4 ^e cours

CALENDRIER DES DATES IMPORTANTES 2025-2026

1^{RE} ÉTAPE	49 jours	Du 3 septembre 2025 au 7 novembre 2025
2^E ÉTAPE	57 jours	Du 10 novembre 2025 au 11 février 2026
3^E ÉTAPE	82 jours	Du 12 février 2026 au 12 juin 2026

MOIS	Date	ÉVÉNEMENT	NIVEAU	LIEU
SEPTEMBRE 2025	4	Rencontre des parents des élèves de 1 ^{re} secondaire	1 ^{re} secondaire	École
	8-9-10	Séance de photo pour les cartes étudiantes	Pour tous	École
		Assemblée générale de parents et Fondation ESOL	Pour tous	École
	18	Portes ouvertes	5 ^e et 6 ^e année	École
6 ^e année	Période d'inscription au PPP (programmes pédagogiques particuliers) Multisport, Arts-études (musique) et PEI			En ligne
OCTOBRE 2025		Test d'admission programme Arts-études (musique)	6 ^e année	École
		Test d'admission au programme Multisport	6 ^e année	Gymnases
	15	Réception de la première communication aux parents	Pour tous	Portail Mozaïk-Parents
NOVEMBRE 2025	20	Rencontre de parents	Pour tous	École
FEVRIER 2026	2 au 13	Période de réinscription pour la prochaine année scolaire	Pour tous	Portail Mozaïk-Parents
	25	2 ^e rencontre de parents	Pour tous	École
JUILLET 2026	Juillet	Réception bulletin final	Pour tous	Portail Mozaïk-Parents

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026



Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES, FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

JUILLET 2025

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Enseignants : 0 Élèves : 0

AOÛT 2025

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Enseignants : 5 Élèves : 0

SEPTEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
	(1)	2 ¹	3 ²	4 ³	5 ⁴	6
7	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13
14	15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	19	20
21	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸	26 ⁹	27
28	29 ¹	30 ²				

Enseignants : 21 Élèves : 20

OCTOBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
			1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4
5	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹	11
12	(13)	14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18
19	20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹	25
26	27 ²	28 ³	(29)	30 ⁴	31 ⁵	

Enseignants : 22 Élèves : 21

NOVEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹	7 ¹	8
9	10 ²	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶	15
16	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20	(21)	22
23	24 ¹	25 ²	26 ³	27 ⁴	28 ⁵	29
30						

Enseignants : 20 Élèves : 18

DÉCEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
	1 ⁶	2 ⁷	3 ⁸	4 ⁹	5 ¹	6
7	8 ²	9 ³	10 ⁴	11 ⁵	12 ⁶	13
14	15 ⁷	16 ⁸	17 ⁹	18 ¹	19 ²	20
21	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	27
28	(29)	(30)	(31)			

Enseignants : 15 Élèves : 15

JANVIER 2026

D	L	M	M	J	V	S
				(1)	(2)	3
4	(5)	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10
11	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹	16 ²	17
18	19 ³	20 ⁴	21 ⁵	22 ⁶	23 ⁷	24
25	26	27 ⁸	28 ⁹	29 ¹	30 ²	31

Enseignants : 20 Élèves : 18

FÉVRIER 2026

D	L	M	M	J	V	S
1	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ⁶	6 ⁷	21
8	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹	(12)	(13)	14
15	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	21
22	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹	27 ²	28

Enseignants : 20 Élèves : 18

MARS 2026

D	L	M	M	J	V	S
1	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	7
8	9 ³	10 ⁴	11 ⁵	12 ⁶	13 ⁷	14
15	16 ⁸	17 ⁹	18 ¹	19 ²	20 ³	21
22	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶	26 ⁷	(27)	28
29	30 ⁸	31 ⁹				

Enseignants : 17 Élèves : 16

AVRIL 2026

D	L	M	M	J	V	S
			1 ¹	2 ²	(3)	4
5	(6)	7 ³	8 ⁴	9 ⁵	10 ⁶	11
12	13 ⁷	14 ⁸	15 ⁹	16 ¹	17 ²	18
19	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	25
26	(27)	28 ⁸	29 ⁹	30 ¹		

Enseignants : 20 Élèves : 19

MAI 2026

D	L	M	M	J	V	S
					1 ²	2
3	4 ³	5 ⁴	6 ⁵	7 ⁶	8 ⁷	9
10	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹	14 ²	15 ³	16
17	(18)	(19)	20 ⁴	21 ⁵	22 ⁶	23
24	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹	29 ²	30
31						

Enseignants : 20 Élèves : 19

JUIN 2026

D	L	M	M	J	V	S
	1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4 ⁶	5	6
7	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹	12 ²	13
14	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷	20
21	22	23	(24)	(25)	26	27
28	29	30				

Enseignants : 20 Élèves : 16

- Congés pour les élèves, les enseignantes et les enseignants 21
 - Journées pédagogiques (congé pour les élèves) 11
 - ◇ Journées pédagogiques pour force majeure 4
 - ◊ Journées pédagogiques dont les contenus et les modalités de travail sont déterminés par les enseignants (congé pour les élèves) 4
 - △ Journées pédagogiques dont les modalités de travail sont déterminées par les enseignants (congé pour les élèves) 1
- Journées de travail 200
 - Journées de classe 180
 - Rentrée scolaire des élèves
 - Fin des classes pour les élèves

INFORMATIONS IMPORTANTES

PAIEMENT DES FRAIS GÉNÉRAUX

Les états de compte vous seront acheminés en août. Tout comme l'année dernière, les paiements des frais généraux devront être effectués en ligne en suivant cette procédure [Paielement internet.pdf](#). Vous devrez avoir acquitté votre état de compte avant le 30 septembre 2025. Pour les demandes d'entente de paiement nous vous prions de communiquer avec nous à cette adresse courriel afin que nous puissions vous aider et analyser votre dossier esol.facturation@cssp.gouv.qc.ca .

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Vos dons permettent d'améliorer le milieu de vie de votre enfant : rénovations de certains départements (centre de documentation, salle de spectacles, etc.), achat de matériel pour la musique, les sports et les sciences. Vous pouvez remettre votre contribution à la Fondation de l'école lors du paiement de votre facture (crédit/débit/comptant). **Veillez s'il vous plait écrire à esol.facturation@cssp.gouv.qc.ca afin de confirmer votre don.** Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 20 \$ ou plus. À l'avance, nous vous disons Merci !

RÉCUPÉRATION DES HORAIRES

Les horaires seront accessibles en version numériques sur le portail Mozaïk environ une semaine avant la rentrée. **Aucun changement d'horaire ne pourra être effectué à l'exception des changements requis en lien avec le suivi pédagogique de l'élève ou les résultats des cours d'été.** **Nouveauté** : Le numéro de casier sera indiqué sur l'horaire de l'élève.

LISTE DU MATÉRIEL DEMANDÉ À L'ÉLÈVE (EFFETS SCOLAIRES)

Les listes du matériel demandé à l'élève pour 2025-2026 seront disponibles au début du mois de juillet 2025, sur le site Web de l'école : [École secondaire Ozias-Leduc \(cssp.gouv.qc.ca\)](#) sous l'onglet *les incontournables*. Vous devez choisir la liste qui correspond au niveau de votre enfant.

MANUELS SCOLAIRES ET AGENDA

Les manuels scolaire et l'agenda seront remis lors de la première journée de classe. **En cas de perte ou de dommages apparents des volumes prêtés**, des frais seront facturés aux parents.

ACHAT CAHIERS D'EXERCICES

Les listes des cahiers d'exercices seront disponibles sur le site Web de l'école : [École secondaire Ozias-Leduc \(cssp.gouv.qc.ca\)](#) sous l'onglet *les incontournables*. Vous devez choisir la liste qui correspond au niveau de votre enfant.

Pour les élèves ayant pris un cours d'été, veuillez attendre le résultat final avant de vous procurer vos cahiers d'exercices puisque des changements pourraient s'imposer. Si les cours sont faits à l'extérieur du CSSP, veuillez envoyer les résultats par courriel à la secrétaire du niveau.

Cette année, l'école Ozias-Leduc mandate Buropro Citation comme partenaire pour la vente et la distribution des cahiers d'exercices. Bien entendu, vous avez la liberté de vous procurer les cahiers selon la liste fournie par l'école chez un autre détaillant.

[2025-2026 - Lettre-destinee-aux-parents-Buropro-Citation.pdf](#)

Nous vous rappelons que les cahiers d'exercices ne sont **pas payables et ne seront pas vendus à l'école**. En effet, vous devez effectuer le **paiement auprès de Buropro Citation ou auprès du détaillant que vous aurez choisi.**

TENUE VESTIMENTAIRE (UNIFORME ET VÊTEMENTS AUTORISÉS)

L'élève se présente à l'école vêtu proprement et **avec les vêtements autorisés** de l'école sans aucune altération.

L'uniforme doit être à manches courtes ou longues **de couleur marine, gris, noir ou blanc** en conformité avec la collection établie et **brodé du logo de l'école** situé à gauche au niveau du cœur. Il peut être acheté dans un magasin de votre choix ou auprès du fournisseur **V-VOG académie** <https://vvogacademie.com/>. Si vous achetez un chandail auprès d'un autre détaillant, **vous devrez vous procurer un écusson de l'école auprès de V-VOG académie** que vous devrez apposer solidement sur votre chandail en haut à gauche près du cœur. **Il doit être sans logo ni motif, doit correspondre aux couleurs mentionnées** ci-dessus et **le tissu doit être opaque**.

VOICI LE MOT DE PASSE POUR ACCÉDER AUX UNIFORMES DE L'ÉCOLE : ESOZ22

Les vêtements autorisés sont ceux vendus par la compagnie visibilité 360 (<https://www.visibilite360.com> (vêtements des équipes sportives, des Faucons, du Multisport, de Fillactives et des classes Accès) et par le département de musique (vêtements du programme AEM).

COUVRE-CHEF ET SAC À DOS

La casquette, le chapeau, la tuque, le bandana ou tout autre couvre-chef est interdit à l'intérieur de l'école. Je laisse mon manteau, mon sac à dos, mon sac banane et/ou mon sac à main dans mon casier.

- Il est interdit de changer de casier en cours d'année.

ÉDUCATION PHYSIQUE

L'élève porte un chandail ou un t-shirt respectant le code vestimentaire.

CODE VESTIMENTAIRE

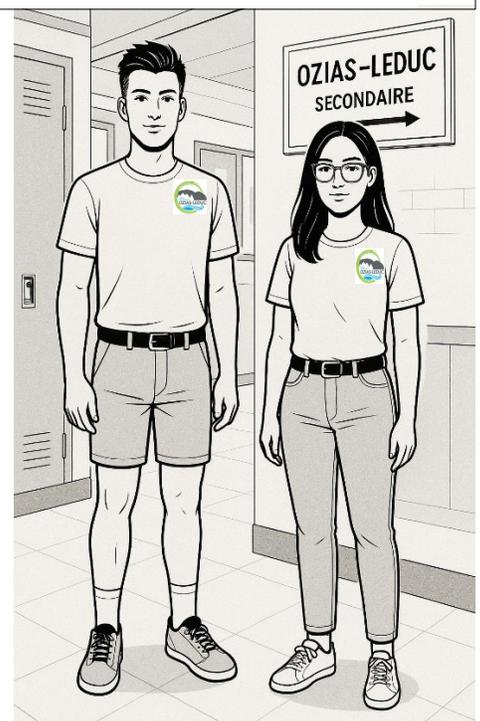
SEULS CES VÊTEMENTS SONT AUTORISÉS

L'élève qui se présente sans son uniforme ou sans le vêtement autorisé à l'école sera dirigé immédiatement au local des surveillants où un responsable lui remettra un chandail et/ou un pantalon de l'école.

Le modèle ci-contre représente toutes les parties du corps qui doivent être vêtues.

- Le port de l'uniforme est obligatoire
- Le ventre doit être couvert
- La longueur des shorts autorisée est à la mi-cuisse
- Le pantalon doit être porté à la taille.

Dans un souci de civisme et de sécurité, je porte des vêtements propres, convenables, opaque et adaptés aux différentes activités. Je me respecte et je respecte les autres.



LES ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS HÂTIFS

Le parent doit motiver toute absence, retard ou départ hâtif de l'élève via :

MOZAÏK Portail parent ou
(450) 467-0261 (suivre les indications du poste relié au niveau de votre enfant) ou
ESOL.ABSENCES@CSSP.GOUV.QC.CA.

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

En tout temps, **il est de la responsabilité de l'élève absent de s'informer** auprès de ses enseignants de tout devoir, travail ou examen annoncé lors de cette période. Le parent recevra une notification via le Mozaïk portail parent.

RETARDS

- L'élève doit être assis en classe avec tout son matériel au deuxième son de la cloche.
- L'élève en retard doit se diriger en classe. Il est de la responsabilité du parent de motiver ou non le retard.

DÉPART HÂTIF / ABSENCE

- Si un élève doit quitter durant la journée, son parent ou son répondant devra s'assurer de motiver ses absences. S'il est blessé ou malade, l'élève doit se présenter au local des surveillants avant de quitter l'école. **Les parents seront avisés.**
- L'élève qui participe à une activité doit avoir obtenu l'autorisation de son enseignant avant de s'absenter. Il est entendu que l'enseignant se réserve le droit d'accepter ou de refuser à l'élève cette autorisation spéciale.
- Les parents doivent motiver chacune des absences de leur enfant dans un délai raisonnable.

ABSENCE À UN EXAMEN DE FIN D'ANNÉE DU MINISTÈRE

L'élève est tenu de se présenter à tous ses examens. Les seuls motifs valables pour s'absenter d'un examen, quel qu'il soit, sont :

- Maladie sérieuse ou accident ;
- Mortalité d'un proche parent ;
- Convocation au tribunal ;
- Délégation officielle à un événement d'envergure, tel un congrès d'étudiants, une compétition artistique ou sportive, préalablement autorisée par l'école ;
- Rendez-vous interne autorisé par l'école.

Pour tous ces motifs, une preuve écrite pourrait être exigée par la direction ou l'enseignant concernée.

ABSENCES PROLONGÉES : VACANCES, VOYAGE, COMPÉTITION SPORTIVE, ETC.

L'école n'est pas favorable au fait que les parents planifient leurs vacances à l'intérieur des journées de classe prévues au calendrier scolaire. La fréquentation scolaire étant un droit fondamental, les parents sont tenus de prendre les moyens requis afin que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établis.

L'école doit être avisée, au minimum une semaine avant le départ, d'une absence prolongée d'un élève à la suite d'un des motifs mentionnés ci-dessus. Un élève absent pour ces motifs ne pourra pas exiger de mesures de rattrapage sur la matière vue en son absence. L'enseignant pourra également devancer la date de remise de certains travaux ou devoirs.

ÉDUCATION PHYSIQUE – EXEMPTION DE COURS

L'incapacité temporaire de participer au cours d'éducation physique devra être justifiée par une note signée du parent, accompagnée d'un certificat médical récent. Ces documents doivent être remis à la secrétaire de niveau qui informera l'enseignant concerné.

Si l'incapacité se prolonge, un certificat médical à jour sera demandé. Un travail théorique pourrait être exigé à l'élève.

ÉTAT PROPICE AUX APPRENTISSAGES

L'élève doit se présenter à l'école dans un état propice aux apprentissages. Un élève qui se présente à l'école sous l'effet de l'alcool se verra immédiatement retiré de ses activités et un suivi sera fait au parent. S'il s'agit de drogue, un appel sera fait aux parents et au policier. De plus, la consommation de boissons énergisantes à l'école n'est pas tolérée.

COPIE ET PLAGIAT

Il est interdit de copier, d'utiliser du matériel non autorisé lors d'une évaluation, de plagier ou de collaborer à ces délits. Tout cas de plagiat entraînera l'annulation de l'évaluation et l'élève sera sanctionné par l'enseignant ou la direction. L'imitation d'une signature est également interdite.

INSUBORDINATION

L'insubordination (refus d'obéir) n'est pas tolérée à l'école et est considérée comme un comportement grave. L'élève est tenu de s'identifier à tout le personnel de l'école lorsque demandé. Tout refus, incluant le refus de sortir de la classe à la demande de l'enseignant, entraînera une conséquence et les parents seront avisés.

SUSPENSION EXTERNE

L'élève suspendu n'est pas autorisé à se présenter à l'école ni sur le terrain de l'école. Il n'est pas autorisé à participer aux activités organisées par l'école, qu'elles aient lieu ou non à l'école. La suspension n'est pas un congé. Des travaux seront à compléter.

EN CAS DE DÉPART

Un élève qui quitte en cours d'année doit aviser son secrétariat afin de désactiver son dossier et ainsi s'assurer de :

- Remettre ses manuels scolaires au magasinier ;
- Vider son casier ;
- Remettre ses outils technologiques s'il y a lieu.

Un remboursement au prorata du nombre de jours fréquentés sera effectué par la suite.

AIRES DE CIRCULATION

- Il est interdit de circuler durant l'heure du dîner à l'étage.
- Les repas se prennent dans les endroits prévus à cet effet. Les étudiants qui prennent un repas de la cafétéria (avec cabaret, vaisselle et ustensiles) doivent rester au rez-de-chaussée, à l'exception des élèves tenus d'aller en récupération.

CENTRE DE DOCUMENTATION

- ✓ Prêt de documents ;
- ✓ Consultation de documents (ouvrages de références) ;
- ✓ Aide à la recherche et aux travaux ;
- ✓ Utilisation d'ordinateurs, impression de travaux, photocopies ;
- ✓ Activités d'animation.

Modalités de prêt :

- ✓ Carte étudiante requise pour tout prêt (documents et équipement informatique) ;
- ✓ Maximum de 3 livres ;
- ✓ Durée de prêt : 3 semaines ;
- ✓ Frais de 0,25 \$ par jour par livre en retard ;
- ✓ Suspension du privilège d'emprunter dès qu'il y a un livre en retard ou une amende impayée.

Règlements :

- ✓ Le silence est de rigueur dans le centre de documentation, sauf dans la salle de travail informatique où le chuchotement est autorisé ;
- ✓ Les jeux vidéo y sont interdits, tant aux ordinateurs qu'aux appareils cellulaires ;
- ✓ Il est strictement défendu d'apporter de la nourriture et des breuvages ;
- ✓ Les manteaux et sacs doivent être laissés à l'entrée du centre de documentation dans les casiers prévus à cet effet.

OBJETS PERDUS

Les objets trouvés doivent être apportés au local des surveillants. L'école ne peut en aucun cas être tenue responsable des objets personnels qui ont été perdus ou volés à l'intérieur ou sur le terrain de l'école.

Aucunes démarches ne seront faites pour les objets volés dans un casier en l'absence d'un cadenas verrouillé.

ALARME – ÉVACUATION

Lors d'un incendie ou tout événement nécessitant l'évacuation de l'école, la sonnerie du système d'alarme se fait entendre. Tous les occupants doivent alors évacuer immédiatement la bâtisse en utilisant la sortie indiquée. Les étudiants doivent garder leur calme, se rendre au stationnement de l'aréna et signaler leur présence à leur enseignant de la période en cours, dans les plus brefs délais. Durant toute la durée de l'évacuation, les élèves doivent se conformer aux directives du personnel. Suivre ce lien pour plus de détails.

IMPORTANT : DÉCLENCHER INUTILEMENT LA SONNERIE D'ALARME REPRÉSENTE UN GRAVE DANGER POUR LES OCCUPANTS DE L'ÉCOLE. UN TEL GESTE CONSTITUE UN ACTE CRIMINEL QUI SERA TRAITÉ SELON LES RÈGLES ÉTABLIES PAR LA LOI.

APPAREILS DE COMMUNICATION

Selon la loi en vigueur. Septembre 2025

C'EST LA LOI !

OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE (LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

« Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient son diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité. »

LOI ENCADRANT LE CANNABIS

« Il est interdit à une personne âgée de moins de 21 ans d'avoir en sa possession du cannabis ou d'en donner. »

« Il est interdit à quiconque d'avoir en sa possession du cannabis : sur les terrains, dans les locaux ou dans les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale. »

La présente loi s'applique au tabac et à la cigarette électronique, y compris ses composantes et accessoires.

LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

« (...) il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés suivants : les locaux ou les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement. »

« Il est interdit de fumer dans tous les lieux suivants: les terrains mis à la disposition d'un établissement d'enseignement, visé par la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis ou la Loi sur l'enseignement privé et qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale; **(LE TRANSPORT SCOLAIRE EST CONSIDÉRÉ UNE PROLONGATION DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE.)** les terrains sportifs et de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public. » « Quiconque fume dans un lieu où il est interdit (...) est passible d'une amende de 325 \$ à 386 \$. Plusieurs membres du personnel agissent également à titre d'inspecteur du tabac et sont habilités à émettre des contraventions aux contrevenants.

RESPECT DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE (CODE CIVIL)

« Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. »

Peuvent être notamment considérés comme des atteintes à la vie privée d'une personne les actes suivants : Capter ou utiliser son image ou sa voix lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés ».

ZONE PARASCOLAIRE

ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

1 - Techniciens en loisir : responsable des équipes sportives, responsable des réseaux sociaux et des activités finissantes. Plusieurs sports s'offrent à toi : basketball, volleyball, hockey sur glace, futsal, cheerleading, flag football, cross au champs, natation et plusieurs autres à venir !

Pour plus d'infos sur les Faucons : <https://sites.google.com/view/fauconsozias-leduc/accueil>

1 – Technicien en loisir : responsable des activités parascolaires et au milieu de vie en tant que technicien au loisir. Plusieurs activités et ateliers s'offrent à toi : Dessin manga, initiation à la robotique, donjons et dragons, brigade culinaire, escrime à l'arme de mousse, initiation à l'escalade intérieur et plusieurs autres à venir !

Pour plus d'infos sur les activités parascolaires : <https://sites.google.com/view/parascoesol/accueil>

Si tu veux que l'école te ressemble un peu et qui répond à tes besoins ? Nos portes sont toujours ouvertes pour toi.

1 – AVSEC : responsable de l'engagement communautaire et du SASEC et de plusieurs comités (environnement, ancrage, Magasin du monde et bien d'autres selon l'intérêt des élèves).

Si tu veux que l'école te ressemble un peu, il n'y a qu'une solution : **implique-toi** et passe nous voir !

CONSEIL DES ÉLÈVES

Tu es représenté par un Conseil des élèves. Les membres de ce Conseil (2 représentants par niveau) sont élus à l'automne. Ils se réunissent régulièrement et sont consultés sur le code de vie de l'école et sur la vie scolaire en général. Deux représentants de ce Conseil siègent au Conseil d'établissement et y ont droit de vote. Les élections aux postes de la présidence du Conseil des élèves, de la vice-présidence, du secrétariat et de la trésorerie se font parmi les représentants, lors de la première réunion du Conseil.

N'hésite pas à te présenter aux élections si tu possèdes les qualités recherchées : sens de la démocratie (écoute et respect des autres), disponibilité, ponctualité et sens de l'organisation.

N'hésite pas à formuler tes commentaires et tes recommandations à tes représentants ; ils ont un rôle important à jouer dans notre milieu.

RESTEZ INFORMÉS!

Centre
de services scolaire
des Patriotes



Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP)

<https://cssp.gouv.qc.ca/>



Site web école secondaire Ozias-leduc

<https://oziasleduc.cssp.gouv.qc.ca/>



Facebook Ozias-Leduc

<https://fr-ca.facebook.com/ecolesecondaireoziasleduc/>



Instagram Ozias-Leduc

<https://www.instagram.com/oziasleduc/?hl=fr>



Portail Mozaik parents

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>